



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisanat

Question écrite n° 28921

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les classifications statistiques réservées à l'artisanat. Il semblerait que la nouvelle classification en vigueur depuis le 1er janvier 2008 à l'INSEE assimile l'artisanat à l'industrie. Cela ne reflète ni la spécificité de l'artisanat ni sa contribution notable dans notre société. Elle aimerait par conséquent connaître la nouvelle classification des métiers de l'artisanat et le cas échéant, ce qui pourrait être envisagé pour que les instruments statistiques permettent d'appréhender encore mieux la spécificité de l'artisanat.

Texte de la réponse

La France est un des rares pays européens à avoir un secteur des métiers d'art structuré par la cohabitation des organisations professionnelles nationales, les chambres de métier et de l'artisanat et une tutelle exercée par les pouvoirs publics. La volonté du Gouvernement de maintenir un secrétariat d'État à l'artisanat démontre l'intérêt qu'il porte à ce secteur et a fortiori à celui des métiers d'art. Le champ des métiers d'art est défini par la liste des 217 métiers répertoriés dans l'arrêté du 12 décembre 2003 du secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services. 55 codes d'activités économiques sont sélectionnés dans la nomenclature d'activités françaises de l'artisanat : 28 codes d'activités dont l'intitulé évoque fortement, voire totalement, les métiers d'art ; 27 codes d'activités qui contiennent une part significative d'entreprises exerçant un métier d'art, mais qui ne sont toutefois pas majoritaires dans le code. Ces 55 activités peuvent être agrégées en seize domaines : arts graphiques, bijoux (bijouterie joaillerie, orfèvrerie et horlogerie), bois, cuir, divers, facture instrumentale, jeux, luminaire, métal, mode, patrimoine, pierre, terre, textile, tradition, verre. Fortes de 37 000 entreprises (au 1er janvier 2007) soit quinze entreprises sur 1 000 du champ ICS (industrie, commerce et services), elles occupent au total 93 600 personnes dont 57 600 salariés et 36 000 non-salariés. Ce secteur est composé de professionnels jeunes (70 % ont moins de quarante-quatre ans) et plutôt masculins (25 % de femmes environ). Le chiffre d'affaires s'établit à plus de 8 milliards d'euros. L'information, la promotion des métiers d'art à destination des jeunes et des professionnels relèvent de la mission de la Société d'encouragement des métiers d'art, association de loi 1901 déclarée d'utilité publique, bras armé de l'administration dans ce domaine. Cette association est financée à hauteur de 80 % de son budget annuel par le ministère.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28921

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6670

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4576